



UNIL | Université de Lausanne
HEC Lausanne
Bâtiment Internef
CH-1015 Lausanne

Convention de stage dans le cadre du Master of Science in Actuarial Science

entre

L'entreprise

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

E-mail/Website: _____

Représentée par (*coordonnées du Tuteur*)

Nom: _____

Prénom: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

L'université représentée par (*coordonnées du Professeur*)

Nom: _____

Prénom: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____



UNIL | Université de Lausanne
HEC Lausanne
Bâtiment Internef
CH-1015 Lausanne

Le stagiaire

Nom: _____

Prénom: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

N° d'étudiant: _____

Il est convenu ce qui suit:

Le stage

- L'objectif du stage est:

- Le descriptif du stage et une copie du contrat de travail sont joints en annexe.
- La durée du stage, qui doit être **au minimum de 12 semaines à temps plein**, s'étend du _____ au _____
- Le stage s'effectue dans un seul service de l'entreprise. Il est consacré à un projet concret défini par l'entreprise.

Le stagiaire

- L'étudiant stagiaire ressortissant d'un pays de l'UE, de l'AELE, ou d'un état tiers est tenu responsable de s'informer et de se conformer aux règles en vigueur concernant les formalités liées à son stage professionnel dans le cadre de son séjour en Suisse.
- Il s'engage à entreprendre ce stage selon les règles applicables à l'exercice d'une activité professionnelle et conformément aux exigences de formation des Universités partenaires et au règlement d'études du Master of Science in Actuarial Science.
- Il atteste être couvert par une **assurance** maladie et accidents et avoir souscrit une assurance garantissant sa propre responsabilité durant la période de stage. La faculté, respectivement l'Université, est dégagée de toute responsabilité éventuelle à cet égard.
- Il reste immatriculé dans son Université d'origine et, par conséquent, inscrit dans l'une des Universités partenaires pendant le stage.

L'entreprise

- Le stagiaire doit être **suivi dans l'entreprise par un tuteur compétent** et expérimenté.
- L'entreprise définit les conditions d'engagement et de rétribution en prenant en compte les spécificités et les objectifs du stage ainsi que le caractère formateur de ce dernier.
- Le tuteur recevra une copie reliée du mémoire de stage. Il transmettra son avis par écrit au professeur chargé de la supervision du stage.

Le professeur

- Le suivi académique du stage est assuré par un professeur du Master ou un autre enseignant, titulaire d'un doctorat, agréé par le Comité scientifique.
- Le professeur ayant pris en charge le stagiaire encadrera ce dernier selon les modalités émises à cet effet par HEC Lausanne.



UNIL | Université de Lausanne
HEC Lausanne
Bâtiment Internef
CH-1015 Lausanne

Le thème du mémoire

- Le thème du mémoire* sera le suivant :

Fait à _____, le _____

_____	_____	_____	_____
L'entreprise	L'étudiant	Le professeur responsable	Un membre du Comité de Master

*** Le thème du mémoire n'est pas forcément connu lors de la signature de la convention de stage**

Annexes : un descriptif du stage et une copie du contrat de travail

Modalités relatives au Stage professionnel

Master of Science in Actuarial Science

Les principes et les modalités sont les suivants:

- Le stage est ouvert aux étudiants ayant **réussi leur 1ère année** de Master, telle que définie dans le plan d'étude de l'orientation concernée.
- Le stage peut être effectué en Suisse ou à l'étranger, au sein d'une entreprise ou institution, suisse ou étrangère.
- L'étudiant entreprend les démarches nécessaires pour **trouver un stage** par ses propres moyens dans les délais impartis. Il peut faire appel au Centre de Carrière HEC et consulter les offres de stages en ligne sur la plate-forme hecjobs@unil.ch. Il détermine le sujet du stage et obtient l'accord d'un Professeur qui accepte d'en assurer la supervision.
- Selon l'article 11 du règlement d'études du Master en Sciences Actuarielles, le stage est régi comme suit: l'étudiant désirant effectuer un stage, doit en faire la **demande auprès du Comité Scientifique** au plus tard à la fin du semestre qui précède le stage.
Pour ce faire, il communique à la personne responsable de la coordination des stages/Secrétariat du Master, le thème de son stage, le nom de l'entreprise prête à l'accueillir, ainsi que le nom de l'enseignant d'accord pour superviser le stage selon les modalités fixées.
- La personne responsable de la coordination des stages/Secrétariat du Master vérifie que les conditions d'accession au stage sont remplies en termes de crédits acquis en fonction du Master concerné.
- Si les conditions sont remplies, **le Comité Scientifique décide d'accorder ou non, à l'étudiant l'autorisation d'effectuer son stage.**
- Le Comité Scientifique confirme son accord en paraphant la convention de stage.
- L'évaluation du stage est faite d'une part sur la base d'un mémoire et d'autre part sur la base d'une soutenance orale devant une commission comprenant l'enseignant responsable, le répondant de l'entreprise où s'est déroulé le stage et au moins un expert. Elle aura lieu au plus tard avant la fin de la vingt-septième semaine de la même année. Le mémoire de stage et sa soutenance sont évalués conjointement.

- Une **convention** est établie entre l'entreprise représentée par le responsable du stage, l'étudiant et le Comité Scientifique. Cette convention permet d'assurer la reconnaissance du statut de stagiaire à l'étudiant au sein de l'entreprise, de faire reconnaître le caractère officiel du stage du point de vue des études et d'assurer une relation au sein de l'entreprise concernée.
- Le stagiaire, dès qu'il a obtenu les signatures de sa convention de stage, doit remettre l'exemplaire original à la personne responsable de la coordination des stages/Secrétariat du Master (soit dans la boîte aux lettres, soit par la poste), une copie à son répondant en entreprise et une autre au professeur chargé de la supervision du stage.
- Le stagiaire atteste être couvert par une **assurance** maladie et accidents et avoir souscrit une assurance garantissant sa propre responsabilité durant la période de stage. La faculté, respectivement l'Université, est déchargée de toute responsabilité éventuelle à cet égard.
- L'étudiant stagiaire ressortissant d'un pays de l'UE, de l'AELE, ou d'un état tiers est tenu responsable de s'informer et se conformer aux lois et règles en vigueur concernant les formalités liées à son stage professionnel dans le cadre de son séjour en Suisse, régissant l'exercice d'une activité professionnelle.
- Le stagiaire doit être **suivi dans l'entreprise par un tuteur compétent** et expérimenté, dont le nom est indiqué dans la convention de stage.
- Le stagiaire restera **en contact avec le professeur** pour le tenir informé du déroulement du stage. Le stagiaire doit s'entretenir au moins 2 fois avec le professeur. La première fois pour la présentation du projet de stage, la seconde en cours de stage, avant la rédaction du mémoire.
- Le mémoire comprend **20 à 40 pages rédactionnelles**; toutefois d'autres formes de présentation peuvent être envisagées en accord avec le professeur.
- La faculté des HEC a une politique de soumettre les mémoires déposés à un contrôle de plagiat au moyen d'un logiciel.
- Le mémoire de stage est un travail personnel. Le stagiaire prendra connaissance du formulaire intitulé "**Guidelines for Master of Science internship thesis**" et se conformera aux directives.
- Le mémoire de stage est soumis à des règles de confidentialité en fonction des recommandations émises par l'entreprise.

- Le mémoire de stage doit être déposé, en trois exemplaires, auprès du professeur chargé de la supervision au plus tard avant la fin de la vingt-troisième semaine de l'année académique concernée. En même temps, **l'étudiant informe par écrit, la personne responsable de la coordination des stages Masters/le Secrétariat du Master de la remise du mémoire au Professeur.**
- La durée du stage doit être **au minimum de 12 semaines**, à temps plein, dans un seul service de l'entreprise. Un travail à temps partiel tout au long de l'année ne peut être considéré comme l'équivalent d'un stage. Par contre, un contrat de travail à 80% est accepté.
- Le tuteur, le professeur et l'expert recevront chacun une copie reliée du mémoire. Le professeur récoltera l'avis du tuteur et de l'expert par écrit, suite à la soutenance orale. Il formulera une note selon ces avis et transmettra le formulaire d'évaluation prévu à cet effet à la personne responsable de la coordination des stages/Secrétariat du Master. Une note inférieure à 4 est jugée insuffisante et ne donne pas droit aux 30 crédits ECTS. Le formulaire d'évaluation ne sera validé que si l'étudiant a obtenu les 90 crédits acquis lors des trois premiers semestres de Master.
- Si le mémoire est refusé, l'enseignant responsable peut alors demander à l'étudiant une version révisée. L'étudiant doit la rendre au plus tard avant la fin de la trente-cinquième semaine de la même année. En cas de nouvel échec, l'étudiant est définitivement éliminé.
- Seuls les étudiants ayant préalablement acquis 90 crédits ECTS dans le cadre du programme de Master durant les trois premiers semestres sont autorisés à présenter leur mémoire de stage. Le mémoire de stage accepté donne droit à 30 crédits ECTS.
- Un seul stage peut être crédité dans le cadre du Master of Science in Actuarial Science.
- Si ces modalités ne sont pas respectées, aucun crédit ne sera octroyé pour le stage.